

# MAYOTTE PASSE À LA DSN

ENTREPRISES ET FONCTION PUBLIQUE

POUR DÉMARRER DÈS MAINTENANT

OBLIGATION AU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2022



**TOUT SAVOIR  
SUR LA DSN**



Un service de  
**NET-ENTREPRISES·FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

# Qu'est-ce que la Déclaration Sociale Nominative ?

La DSN est une déclaration unique dématérialisée, transmise tous les mois, qui reprend **les situations de tous les salariés et tous les agents au moment où la paie a été réalisée** (rémunérations, cotisations, arrêts...).

## ■ LA DSN EST UNE PHOTO DE LA PAIE !

Elle se substitue progressivement à la quasi-totalité des déclarations sociales.

## ■ LA DSN SIMPLIFIE LA VIE DES EMPLOYEURS !

À compter de janvier 2022, la DSN remplace :

### DUCS, TR Urssaf et CSSM

(Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales)

### DUCS AA

(L'usage de Declar'Zen reste possible)

Les déclarations à destination des organismes complémentaires

### DADS-U

(Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées)

### PASRAU

(Prélèvement à la source pour les revenus autres)

### DSIJ

(Déclaration de Salaire pour le versement des Indemnités Journalières)

### AED

(Attestation Employeur Dématérialisée, uniquement via l'usage du signalement Fin de Contrat de Travail Unique)

### DOETH

Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Pour connaître les déclarations remplacées, rendez-vous sur <https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/fonctionnalites-dsn.pdf>.

## Quels employeurs sont concernés ?

---

- Toutes les entreprises
- Les trois catégories d'employeurs de la Fonction publique : d'État, hospitalière et territoriale

La date d'entrée est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



**Il ne faut plus utiliser PASRAU après l'entrée en DSN pour déclarer le prélèvement à la source au risque de pénaliser les droits des salariés, des agents et des contractuels (APL, etc.).**

### Les spécificités mahoraises

Le périmètre DSN comprend les employeurs du secteur privé et du secteur public.

Pour connaître et vérifier les spécificités qui s'appliquent à Mayotte, consultez la fiche consigne 2512 sur Net-entreprises.



## Où se renseigner ?

---

Toutes les informations **sur la DSN sont sur Net-entreprises** :  
Documents, guides, vidéos pour mieux appréhender la DSN.



Abonnez-vous à la base de connaissances  
Net-entreprises afin de recevoir les mises à  
jour et nouveautés !

# Comment transmettre la DSN sur Net-entreprises ?

---

Vous transmettez actuellement vos déclarations sociales via Net-entreprises ? Ajoutez simplement la DSN à partir de votre menu personnalisé.

Pas inscrit sur Net-entreprises ? Créez votre compte en cliquant sur « Votre compte / Vous inscrire » à partir de la page d'accueil du site. Laissez-vous guider pour les étapes d'inscription.

## Qui contacter en priorité ?

---

### ■ VOUS AVEZ UN LOGICIEL DE PAIE

**Faites le point avec votre éditeur** : quelle est la compatibilité de son logiciel avec la DSN ? Quels sont les délais et les conditions d'obtention d'une version actualisée ? Quel accompagnement propose-t-il : formation, outils, support... ?

### ■ VOUS N'AVEZ PAS DE LOGICIEL DE PAIE ?

- Les entreprises peuvent contacter un tiers déclarant (expert-comptable, Centre de Gestion Agréé...)
- Les établissements relevant de la Fonction publique territoriale peuvent se rapprocher du Centre de Gestion de Mayotte.

Bien entendu la CSSM est également à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas avec la DSN via l'adresse [RELATIONENTREPRISES-ODS@css-mayotte.fr](mailto:RELATIONENTREPRISES-ODS@css-mayotte.fr).



## 3 CONSEILS

### POUR ÊTRE PRÊT POUR LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

1 **Contactez** | votre expert-comptable  
ou votre Centre de Gestion Agréé  
ou  
votre éditeur de logiciel de paie  
ou  
le Centre de Gestion Mayotte  
(pour la Fonction publique territoriale)

2 **Renseignez-vous en ligne sur Net-entreprises**

3 **Inscrivez-vous sur Net-entreprises et/ou ajoutez la DSN à partir de votre menu personnalisé Net-entreprises**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
**[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)**  
ou contactez la CCSM  
**[RELATIONENTREPRISES-ODS@css-mayotte.fr](mailto:RELATIONENTREPRISES-ODS@css-mayotte.fr)**



**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI  
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA  
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG  
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRAEL  
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF  
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P